



Saison 2021/2022

**DISTRICT PARISIEN
DE FOOTBALL**

PARIS ENSEMBLE

75

Jeudi 18 NOVEMBRE 2021

Bienvenue

à toutes les équipes
Parisiennes

Journal Numérique n°8

ÉVÉNEMENTS

RESERVEZ VOTRE SAMEDI 27 NOVEMBRE, tous les clubs sont invités à **l'Assemblée Générale** qui se tiendra à 9h au Stade Charlety 17 avenue Pierre Coubertin - Paris 75013.

Tous les documents ont été envoyés par mail aux Clubs.

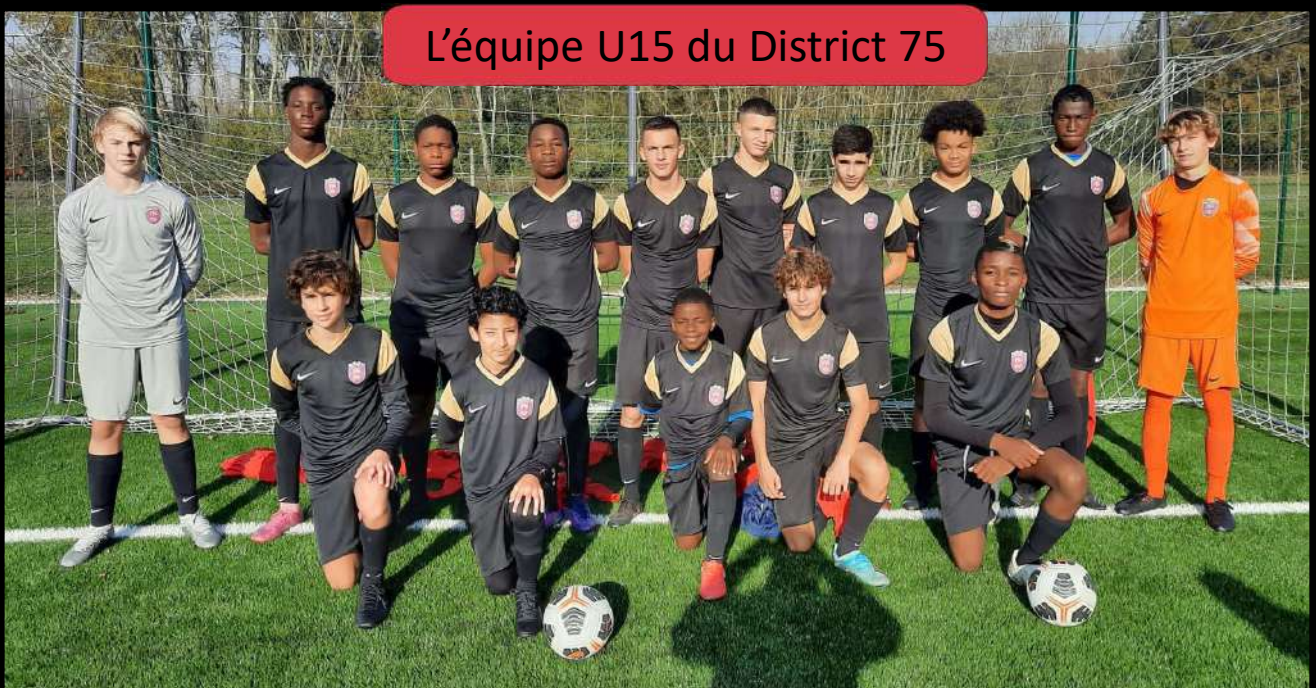
150 CLUBS

21 850

Licenciés
& Licenciées



L'équipe U15 du District 75



Sommaire

- Actualités
- Informations
- Formations
- Procès-Verbal
- Annexes

Contacts

Du LUNDI au VENDREDI de 10h à 13h et de 14h à 18h.

Adresse :

Téléphone : 01-88-61-98-40.

DISTRICT 75 DE FOOTBALL

Mail :

6, AVENUE JOSEPH

SECRETARIAT@DISTRICT75FOOT.FFF.FR

BEDIER

SITE INTERNET :

75013 PARIS

<https://district75foot.fff.fr>

ACTUALITÉS





L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le samedi 27 novembre 2021 à 9h00 se déroulera l'Assemblée Générale du District Parisien au Club house du PUC, 17 Avenue Pierre de Coubertin - 75013 PARIS .

Le pass sanitaire sera demandé à l'entrée de la salle et le port du masque sera obligatoire durant l'Assemblée.

Nous vous rappelons que la représentativité de votre club est indispensable.

(Sauf pour les nouveaux clubs « saison 2021/2022 » ou la présence est souhaitée)

Si vous ne pouvez pas vous rendre à cette Assemblée, n'oubliez pas de nous faire parvenir un pouvoir, ou d'en donner un, dûment signé et tamponné avec le cachet du club, à votre représentant (Article 12.3 des Statuts du District 75). Le Comité a fixé l'amende à 10,00 Euros par voix (1 voix = 20 licences) pour absence à cette Assemblée.

Veillez trouver ci-joint :

- [l'ordre du jour](#)
- [le pouvoir](#)





ASSEMBLEE GENERALE ET ELECTIVE
Samedi 27 Novembre 2021 à 09h00
au Club House du Stade Charlety,
17 avenue Pierre de Coubertin - 75013 Paris

ORDRE DU JOUR

- Accueil des clubs, émargement et vérification des pouvoirs
- Allocution du Président, Philippe SURMON
- Présentation de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales
- Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 29 Avril 2021 à Paris 13^{ème} et de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 Juin 2021 à Paris 12^{ème}
- Rapport d'Activité, saison 2020 / 2021
 - a) Présentation par M. André-Paul TROUDART, Secrétaire Général
 - b) Approbation du Rapport d'Activité 2021/2021
- Rapport Financier au 30 Juin 2021
 - a) Lecture des rapports par M. Francis MARTIN, Trésorier Général et par le Commissaire aux Comptes
 - b) Approbation du rapport Financier et des comptes annuels clos le 30 Juin 2021
- Budget Prévisionnel 2021 / 2022 actualisé
 - a) Lecture du budget par M. Francis MARTIN, Trésorier Général
 - b) Approbation du budget prévisionnel 2021 / 2022
- Présentation et vote du 21^{ème} membre du Comité de Direction (poste vacant)
- Intervention de M. Anthony FOURNIER, CTD DAP, un point sur la technique
- Intervention de Mme Meyrem SULEYMANOGLU, représentante de la DRAJES IDF sur la prévention et la lutte des violences et des dérives sexuelles dans le sport
- Questions diverses présentées par les clubs (*)
- Clôture de l'Assemblée Générale et Pot de l'Amitié

DIRIGEANTS DE CLUBS

12.3 Représentants des clubs

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts.

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

Le représentant d'un Club peut représenter au maximum 3 y compris le sien, à condition de disposer d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.

(*) Questions ou propositions présentées par les clubs

Toutes les questions ou propositions présentées par les clubs doivent, pour être portées à l'ordre du jour de cette Assemblée être adressées « **en lettre recommandée avec accusé de réception** » ou par « **courriel avec la messagerie officielle du club** » à en-tête du club au secrétariat du District, **dûment signées par le Président de l'Association**, au plus tard **le 20 Novembre 2021**.

Le Comité fixe à 10 euros par voix, l'amende pour non représentation des clubs à l'Assemblée Générale (Réunion du 01/07/2021 - Annexe Financière).



ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT PARISIEN DE FOOTBALL Samedi 27 Novembre 2021 à 09h00

Club House du Stade Charlety - 17 avenue Pierre de Coubertin - 75013 Paris

Je, soussigné(e) Madame / Monsieur _____
Président(e) du club _____ N° Affiliation _____
serai dans l'impossibilité de participer à l'Assemblée Générale du District.

POUVOIR

Donne pouvoir à :

Option 1 : représentation par un licencié de mon club (licence obligatoire ou pièce d'identité)

En mon absence, je donne pouvoir à l'un(e) de mes licenciés,

Madame / Monsieur _____

afin de représenter mon club lors de l'Assemblée Générale du District (Article 12.3 des statuts)

ou

Option 2 : représentation par un licencié d'un autre club (licence obligatoire ou pièce d'identité)

En mon absence, je donne pouvoir à

Madame / Monsieur _____

licencié(e) du club _____ N° Affiliation _____ et représentant ce club,

afin de représenter mon club lors de l'Assemblée Générale du District (Article 12.3 des statuts)

Fait à _____ Le ____ / ____ / 2021

NOM, SIGNATURE et CACHET
du Président du club qui donne le pouvoir

NOM ET SIGNATURE
du mandataire

Formulaire à remplir et à renvoyer au District, si possible avant le **24/11/21** Ou à remettre directement à la personne représentant le club.

Attention !! Sans ce pouvoir et votre licence ou pièce d'identité, il sera impossible de voter




DETECTIONS ET INTERDISTRICTS 2021/2022



Préparation avant l'interdistrict U15

Les détections du District Parisien continuent et voici quelques photos. Les joueurs et joueuses présents ont été supervisés par les membres de la commission technique et le CTD DAP Anthony FOURNIER.



Détection U15F
avec les joueuses de
la Salésienne
Rendez-vous le 27 novembre
à Morfondé pour
l'interdistrict.

Détection Futsal
U18





LES MATCHS DE COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL FEMININ



**Ce samedi 20 novembre 2021 pour
le 2^e tour de la coupe de PARIS Crédit
Mutuel, les Clubs Parisiens vont affronter
de belles équipes:**

MANTOIS 78 FC – SEIZIEME ES
PARIS 13 ATLETICO – TROIS VALLEES FC
PARIS XI US – DRANCY JEANNE D'ARC
VAULX LE PENIL ROCHET 2 – PARIS FC
PARIS ALESIA FC – BOULOGNE BIL AC
PARIS FC 3 – SEIZIEME ES



Les joueuses de Paris 13 Atlético et leur coach.



Le PUC recevra Montauban (D2)

Le CA Paris 14 recevra Caen (D2) le 21/11/2021 !

Deux belles affiches à Charlety et à Didot en perspective!

INFORMATIONS



#RETOUR AU FOOT

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE à partir de 12 ans et 2 mois



LE PASS SANITAIRE, COMMENT ÇA MARCHE ?

Il faut présenter soit :

- un certificat de vaccination avec schéma vaccinal complet (dernière injection + sept jours ou + quatre semaines si vaccin Janssen) ;
- un test RT-PCR ou antigénique ou un autotest négatif de moins de 72h ;
- un certificat de rétablissement de la Covid-19 (test RT-PCR ou antigénique positif datant d'au moins onze jours et de moins de six mois) ;
- un certificat de contre-indication à la vaccination.

Le contrôle du Pass sanitaire s'effectue en scannant le QR code présent sur les documents numériques ou papier, avec l'application « TousAntiCovid Verif ».

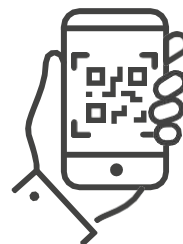
[Télécharger l'application](#)



POURQUOI LE PASS SANITAIRE ?

Le Pass sanitaire a été mis en place par le gouvernement et s'applique sur le territoire national depuis le 9 juin 2021. Il permet de vérifier le statut vaccinal, le résultat d'un test négatif ou le certificat de rétablissement d'une personne, lui permettant l'accès à un lieu ou événement.

Il est exigé depuis juillet dans les établissements et les rassemblements où le brassage du public est le plus à risque sur le plan sanitaire (décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire).

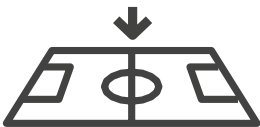


QUI EST HABILITÉ À CONTRÔLER ?

Les clubs doivent désigner un référent Covid chargé de coordonner le dispositif.

Ils doivent également tenir un registre des personnes habilitées à réaliser les contrôles et l'afficher à proximité des lieux de contrôle.

Les contrôles (date, heure, contrôleur, nombre de personnes) doivent faire l'objet d'un recensement.



DANS QUELLES CONDITIONS LE CONTRÔLE EST-IL IMPOSÉ ?

Dès à présent aux personnes majeures, puis à partir du 1^{er} octobre à celles âgées de 12 à 17 ans.

À tou(te)s les pratiquant(e)s dès l'entrée dans un stade ou un gymnase (« Pas de Pass, pas de jeu »), aux encadrants (éducateurs, dirigeants, salariés) à partir du 30 août dès l'entrée dans un stade ou un gymnase, au public (spectateurs, parents) dans des enceintes sportives disposant d'un arrêté d'ouverture au public (AOP) - à la condition que le stade soit clôturé avec un ou plusieurs accès réservés exclusivement à l'accès des spectateurs - et pour l'accès aux buvettes dans le cadre du règlement applicable aux hôtels, cafés, restaurants (HCR).

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnes ayant présenté un Pass sanitaire valide (sauf décision contraire des autorités locales).



SANS CONTRÔLE, QUELS RISQUES ENCOURUS ?

En cas de défaut de contrôle, la responsabilité du club peut être engagée, la loi prévoyant un régime progressif :

- au premier manquement constaté, l'autorité administrative mettra en demeure le gestionnaire de la structure de se conformer aux obligations dans un délai maximum de 24 heures ;
- au deuxième manquement constaté, le lieu pourra être fermé durant sept jours maximum, dans l'attente de la mise en conformité ;
- en cas de manquement à plus de trois reprises sur 45 jours, le gestionnaire s'expose à des peines allant jusqu'à un an d'emprisonnement et 9 000 euros d'amende.



INFORMATIONS



ATTENTION !!

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match, un sujet par mail et utiliser l'adresse officielle du club.



Attention, si vous n'utilisez pas la FMI (feuille de match informatisée) ou que votre tablette ne fonctionne pas, prévoyez une feuille papier à remplir par les 2 équipes et l'arbitre.

Les feuilles de match sont à transmettre au secrétariat au plus vite par courrier, e-mail ou directement au siège du district 75, avant mardi 12h .



ADRESSE :

DISTRICT 75 DE FOOTBALL
6, AVENUE JOSEPH BEDIER - 75013 PARIS

TÉLÉPHONE : 01-88-61-98-40.

MAIL : SECRETARIAT@DISTRICT75FOOT.FFF.FR

SITE : <https://district75foot.fff.fr>

LUNDI au VENDREDI de 10h à 13h et de 14h à 18h.



PREPARATION FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE



Le responsable Footclubs de votre club doit vous attribuer des droits « Gestion FMI »

Catégorie	Equipe	Compétition la plus élevée
<input checked="" type="checkbox"/> Libre / Senior	Racing Club 18 1	Seniors D3 (75)
<input checked="" type="checkbox"/> Libre / Senior	Racing Club 18 2	Seniors D4 (75)
<input checked="" type="checkbox"/> Libre / Senior	Racing Club 18 5	Cdm D1 (75)

Une seule préparation du LUNDI au VENDREDI sur <https://fmi.fff.fr>

- 1^{er} Se connecter avec ses identifiants Footclubs
- 2^{ème} «Récupérer vos rencontres » en haut *pour lesquelles vous avez le droit Footclubs*
- 3^{ème} «Charger les données » à droite de la ligne de votre match
- 4^{ème} Icône « Préparer la rencontre » en bas à gauche de l'écran
- 5^{ème} Composer votre équipe ou « charger une équipe-type »
- 6 «Enregistrer la composition » en bas à droite de l'écran

Le matin du match, seul le club RECEVANT « charge les données » du match sur la tablette utilisée pour la rencontre (avec accès internet).

Le club VISITEUR doit « transférer sa composition » la veille du match au plus tard.

*Lorsque la Feuille de Match Informatisée ne peut pas être utilisée (problème technique), **une feuille de match papier doit obligatoirement être réalisée avant match.***

Retrouvez les informations sur la présentation des licences avant match en [cliquant ici](#)

Expiration automatique des mots de passe

Les mots de passe Footclubs expirent automatiquement le 30 Juin et le 31 Décembre.

Chacun doit renouveler son mot de passe au 1er Juillet et au 1er Janvier sur <https://fmi.fff.fr/assistance/>

Purge des sanctions

Rappel concernant la purge de sanction (Extrait du PV COMEX FFF du 06/05/2021):

Discipline

« Afin de rétablir une certaine équité entre les licenciés suspendus en matchs et les licenciés suspendus à temps, il est décidé, selon les conditions et modalités détaillées ci-dessous, ***une dispense d'exécution de peine pour les suspensions en matchs, prononcées au titre de la saison 2020/2021, dans la limite de 6 matchs.*** Afin de tenir compte du fait que certains championnats ne sont pas concernés par la saison blanche, cette dispense d'exécution de peine s'appliquera à compter de la saison 2021/2022 de la manière suivante :

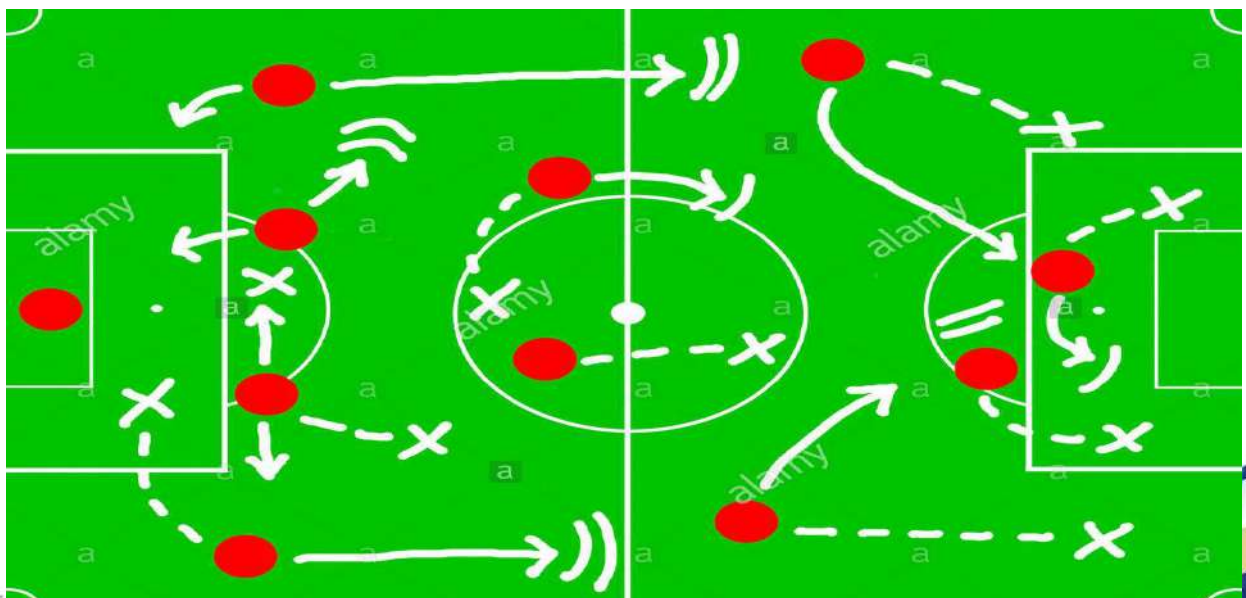
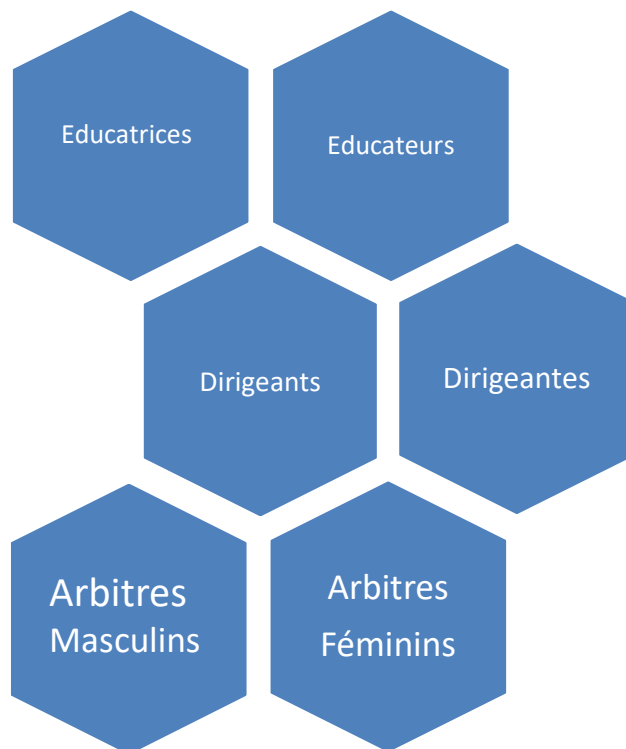
- Si un licencié sanctionné d'une suspension en matchs, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été arrêté en 2020/2021, il bénéficie alors d'une dispense d'exécution de peine, dans la limite de 6 matchs,
- Si un licencié sanctionné d'une suspension en matchs, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été maintenu en 2020/2021 (L1, L2, N1, D1 Féminine, D1 Futsal), sa suspension doit alors être purgée, avec cette équipe, selon les modalités habituelles de purge définies à l'article 226 des Règlements Généraux, sans dispense d'exécution.

En ce qui concerne la purge de ce licencié avec une autre équipe de son club, évoluant dans un championnat qui a été arrêté en 2020/2021, il y a lieu d'appliquer la dispense d'exécution de peine fixée ci-avant.

Il est également précisé, comme la saison dernière, que :

- La sanction elle-même n'est ni modifiée dans son quantum, ni annulée ou amnistiée, et en ce qui concerne les matchs restant éventuellement à purger, après décompte des 6 matchs susmentionnés, il y a lieu d'appliquer les modalités habituelles de purge de l'article 226 des Règlements Généraux,
- La dispense d'exécution de peine ne s'applique qu'aux licenciés personnes physiques (les suspensions de terrain et les sanctions de matchs à huis clos non purgées en 2020/2021 restent donc à purger en 2021/2022). »

FORMATIONS





FORMATIONS EDUCATEURS ET EDUCATRICES



Vous retrouverez les modalités d'inscription des formations saison 2021/2022 sur le site de l'IR2F :

<https://paris-idf.fff.fr/formations/>

Pour toute question complémentaire sur le suivi administratif des formations et certifications, veuillez contacter

le correspondant IR2F : Tél : 01 85 90 03 79

Email : formations@paris-idf.fff.fr

FORMATIONS DIRIGEANTS ET DIRIGEANTES



Se connecter à l'adresse <https://paris-idf.fff.fr/formations/>

Cliquer sur le module, ou la catégorie, souhaité

« Consulter la liste des sessions », en bas de page

Choisir sa formation puis « Récupérer le dossier de candidature » à compléter

Cliquer sur « s'inscrire », afin de formaliser son inscription

FORMATIONS INITIALES D'ARBITRAGE



Se connecter à l'adresse <https://district75foot.fff.fr/simple/formations-initiales-darbitres/>

Cliquer sur le module, ou la catégorie, souhaité « Consulter la liste des sessions », en bas de page

Choisir sa formation puis « Récupérer le dossier de candidature » à compléter

Cliquer sur « s'inscrire », afin de formaliser son inscription



Session 1 : 6, 7, 13 et 14 novembre 2021.

Session 2 : 8, 9, 15 et 16 janvier 2022.

Session 3 : 12, 13, 19 et 20 mars 2022.





PLANNING DES FORMATIONS 2021/2022

Calendrier des modules de formation

CFF1

U9 - Module 7-8 ans

Date Début	Date Fin	Localité
25/10/2021	26/10/2021	District
21/02/2022	22/02/2022	
25/04/2022	26/04/2022	100% féminin PUC
26/05/2022	27/05/2022	

U11 - Module 9-10 ans

Date Début	Date Fin	Localité
28/10/2021	29/10/2021	District
23/02/2022	24/02/2022	100% féminin CA Paris 14
27/04/2022	28/04/2022	
30/05/2022	31/05/2022	

CFF2

U13 - Module 11-12 ans

Date Début	Date Fin	Localité
02/11/2021	03/11/2021	District
28/02/2022	1/03/2022	
6/04/2022	7/04/2022	

U15 - Module 13-14 ans

Date Début	Date Fin	Localité
2/03/2022	3/03/2022	
4/04/2022	5/04/2022	
24/05/2022	25/05/2022	

CFF3

U17-U19 - Module 15-18 ans

Date Début	Date Fin	Localité
20/12/2021	21/12/2021	
14/04/2022	15/04/2022	

SEN - Module Seniors

Date Début	Date Fin	Localité
22/12/2021	23/12/2021	
21/04/2021	22/04/2022	

MODULES COMPLEMENTAIRES

Gardien de But -Module initiation-

Date Début	Date Fin	Localité
10/03/2022	11/03/2022	

CERTIFICATIONS CFF1-2-3

DATE DE DEBUT

DATE DE FIN

LIEU

24/02/2022	24/02/2022	
06/04/2022	06/04/2022	
04/06/2022	04/06/2022	

PROCÈS-VERBAUX

1

Statut
Règlements



Procès verbaux



Commission Statut et Règlements

PROCES-VERBAL

Réunion du 04/11/2021

Président : M. Gilles POSTERNAK

Présents : Mme Nathalie SEVENO – MM. Olivier FOURRIER, Laurent BOUSSOULADE

Excusés : MM. Nordine DJEDDI, Charles DELAUNEY

Absent : M. Pierre-Edouard MORLET

Reprise du Dossier n°4

Match n°23460229 du 9/10/2021

Séniors féminine D11 – PARIS FEMININ FC / NICOLAITE CHAILLOT

Hors la présence de Monsieur FOURRIER

Lecture du courrier électronique de NICOLAITE de CHAILLOT en réponse à la demande du District.

Considérant la feuille de match informatisée où ne figure aucune réserve d'avant match ni observation d'après match,

Considérant le mail de réclamations adressé par le Président du club de Paris Féminin FC de la boîte officielle du club et dans les délais réglementaires portant

1°) sur l'absence de double surclassement des joueuses FOURNEAU Jade et OHAYON Elsa du club de NICOLAITE CHAILLOT

2°) sur le dépassement du nombre de joueuses en mutation hors délai autorisées à participer à la rencontre

Considérant la consultation de FOOT2000 effectuée par la commission pour toutes les joueuses inscrites sur la feuille de match informatisée, la commission constate :

- Qu'aucune joueuse n'est mutée hors période
- Que la joueuse FOURNEAU Jade cat Séniors Féminine licence enregistrée le 5/9/21 n'a nul besoin de surclassement
- Que pour la joueuse OHAYON Elsa cat U18 F licence enregistrée le 5/9/21 n'a pas besoin de double surclassement article 73 paragraphe 1 des Règlements généraux fédéraux

La commission décide résultat acquis sur le terrain.

Cette décision de la Commission Départementale Statut et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

Dossier n°8**Match n°23427406 du 23/10/2021****U14 D3 Poule C – PETITS ANGES PARIS (2) / ENFANTS DE PASSY (2)**

Hors la présence de Nathalie SEVENO

Considérant la feuille de match informatisée où ne figure aucune réserve d'avant match ni observation d'après match

Considérant la confirmation de réserve adressée par le club des ENFANTS DE PASSY en courrier électronique le dimanche 24 octobre.

Le district demande pour le lundi 15 novembre 2021

- Un rapport complémentaire à l'arbitre de la rencontre Monsieur Abraham DOMEPOR
- Des explications au club de Petits Anges Paris.

et met en attente des réponses le dossier en délibéré.

Cette décision de la Commission Départementale Statut et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

Président de séance,
Gilles POSTERNAK

Secrétaire de séance,
Laurent BOUSSOULADE

Annexes



Horaires des
matches



Calendrier



Annexes



PLU

HORAIRES OFFICIELS DES RENCONTRES



RENCONTRES DU DIMANCHE

SENIORS DAM	15H00
U18	13H00
U16	13H00
CDM	09H00
ANCIENS et + 45Ans	09H00
U11 et U13 FEM.	11h00

RENCONTRES DU SAMEDI

SENIORS FEMININES	17H30
U14	16H00
U13	15H00
U12	14H00
U11	11H00
U10	10H00
U9	9H00
U6	11H00
U11 et U13 FEM.	11h00

CALENDRIER PREVISIONNEL SAISON 2020/2021

dates	FORMATION	U6/U7	U8/U9	U10	U11	U12	U13	U11 F	U13F	U15F
Jeudi 2/09		RENTREE SCOLAIRE								
Samedi 4/09										
Jeudi 9/09		FORMULAIRE D'ENGAGEMENT U6/U7 U8/U9 CRIT U10 CRIT U11 CRIT U12 CRIT U13 CRIT U11F CRIT U13F CRIT U15F CRIT U18F CRIT SENIOR FEM A 7								
Samedi 11/09										
Samedi 18/09										
Lundi 20/09		REUNION RESPONSABLE ECOLE DE FOOT								
Dimanche 26/09									parisienne 6 foot	
Lundi 27/09		REUNION RESPONSABLE FOOT FEMININ								
Samedi 2/10										
Lundi 4/10		REUNION RESPONSABLE FUTSAL								
		PHASE 1								
Samedi 9/10		Plateau 1	Journée 1	Journée 1	Journée 1	Journée 1	Journée 1	Journée 1	Journée 1	Journée 1
Samedi 16/10		Plateau 1	Journée 2	Journée 2	Journée 2	Journée 2	Journée 2	Journée 2	Journée 2	Journée 2
Samedi 23/10										
	Modules CFF1					TOUSSAINT	Détection U13 INF			
Samedi 30/10	Modules CFF2	VACANCES SCOLAIRE DU 22/10 AU 7/10								
Mercredi 3/11		interdistrict U16								
Samedi 6/11		interdistrict U15								
Samedi 13/11		Plateau 2	Journée 3	Journée 3	Journée 3	Journée 3	Journée 3	Journée 3	Journée 3	Journée 3
Samedi 20/11		Plateau 2	Journée 4	Journée 4	Journée 4	Journée 4	Journée 4	Journée 4	Journée 4	Journée 4
Samedi 27/11			challenge/coupe	FESTIFOOT U13 1ER TOUR			interdistrict U15F			
Samedi 4/12		Plateau 3	Journée 5	Journée 5	Journée 5	Journée 5	Journée 5	Journée 5	Journée 5	Journée 5
Samedi 11/12		Plateau 3	Journée 6	Journée 6	Journée 6	Journée 6	Journée 6	Journée 6	Journée 6	Journée 6
Samedi 18/12										
Samedi 25/12		NOËL								
Samedi 1/01		VACANCES SCOLAIRE D'liste U13 INF								
Samedi 8/01		Plateau 4								
Samedi 15/01			challenge/coupe	FESTIFOOT U13 2E TOUR			FESTIFOOT U13 2E TOUR			
Samedi 22/01		Festifoot	Festifoot	journée 7	journée 7	journée 7	journée 7	journée 7	journée 7	journée 7
Jeudi 27/01		FORMULAIRE AJUSTEMENT ENGAGEMENT/BRASSAGE PHASE 2								
Samedi 29/01		PHASE 2/ BRASSAGE								
Samedi 5/02		Plateau 5	Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2
Samedi 12/02			challenge/coupe	FESTIFOOT U13 3E TOUR			FESTIFOOT U13 3E TOUR			
Samedi 19/02		Plateau 4	Journée 2 phase 2	Journée 2 phase 2	Journée 2 phase 2	Journée 2 phase 2	Journée 2 phase 2	Journée 2 phase 2	Journée 2 phase 2	Journée 2 phase 2
Samedi 26/02		HIVER								
Samedi 5/03		VACANCES SCOLAIRE DU 18/02 AU 7/03								
Samedi 12/03		Plateau 6	Journée 3 phase 2	Journée 3 phase 2	Journée 3 phase 2	Journée 3 phase 2	Journée 3 phase 2	Journée 3 phase 2	Journée 3 phase 2	Journée 3 phase 2
Samedi 19/03		Plateau 5	Journée 4 phase 2	Journée 4 phase 2	Journée 4 phase 2	Journée 4 phase 2	Journée 4 phase 2	Journée 4 phase 2	Journée 4 phase 2	Journée 4 phase 2
Samedi 26/03		Plateau 7	journée 5 phase 2	journée 5 phase 2	journée 5 phase 2	journée 5 phase 2	journée 5 phase 2	journée 5 phase 2	journée 5 phase 2	journée 5 phase 2
Samedi 2/04		Plateau 6	challenge/coupe	FESTIFOOT U13 FINALE DEPARTEMENTALE			FESTIFOOT U13 FINALE DEPARTEMENTALE			
Samedi 9/04		Plateau 8	Journée 6 phase 2	Journée 6 phase 2	Journée 6 phase 2	Journée 6 phase 2	Journée 6 phase 2	Journée 6 phase 2	Journée 6 phase 2	Journée 6 phase 2
Samedi 16/04		WEEK END DE PÂQUES								
Lundi 18/04										
Samedi 23/04										
mercredi 27/04									interdistrict U14F	
Samedi 30/04						PRINTEMPS	Interdistrict U14			
Samedi 7/05		VACANCES SCOLAIRE DU 22/04 AU 9/05								
Samedi 14/05						FESTIFOOT U13 FINALE REGIONALE			FESTIFOOT U13 FINALE REGIONALE	
Samedi 21/05		Festifoot à 5	Festifoot à 8	Journée 7 phase 2	Journée 7 phase 2	Journée 7 phase 2	Journée 7 phase 2	Journée 7 phase 2	Journée 7 phase 2	Journée 7 phase 2
Jeudi 26/05		ASCENSION								
Samedi 28/05										
Samedi 04/06										
Lundi 6/06						PENTECÔTE				
Samedi 11/06					finale u11 reg	INTERCLUB		finale U11 reg		
Samedi 18/06		JOURNEE NATIONAL DEBUTANT (confirmation FFF)								
Samedi 25/06						CEREMONIE CLOTURE DE SAISON			fillofoot reg	

U18F	senior à 7	FUTSAL U6 U8	FUTSAL U10	FUTSAL U12	FUTSAL U14	FUTSAL U16	FUTSAL U18	FUTSAL SENIOR FEM
Journée 1	Journée 1							
Journée 2	Journée 2		Journée 1	Journée 1	Journée 1	Journée 1	Journée 1	Journée 1
Journée 3	Journée 3		journée 2	journée 2	journée 2	journée 2	journée 2	journée 2
Journée 4	Journée 4		journée 3	journée 3	journée 3	journée 3	journée 3	journée 3
Journée 5	Journée 5		journée 4	journée 4	interdistrict U15	journée 4	journée 4	journée 4
Journée 6	Journée 6				journée 4	journée 5	interdistrict U18	
						Journée 6	Journée 6	
								challenge/coupe
journée 7	journée 7		journée 5	journée 5	journée 5	journée 7	journée 7	journée 5
Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2		Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2	journée 8	journée 8	Journée 1 phase 2
Journée 2 phase 2	Journée 2 phase 2					Journée 9	Journée 9	
Journée 3 phase 2	Journée 3 phase 2		journée 2 phase 2	journée 2 phase 2	journée 2 phase 2	journée 10	journée 10	journée 2 phase 2
Journée 4 phase 2	Journée 4 phase 2		journée 3 phase 2	journée 3 phase 2	journée 3 phase 2	journée 11	journée 11	journée 3 phase 2
journée 5 phase 2	journée 5 phase 2					journée 12	journée 12	
Journée 6 phase 2	Journée 6 phase 2		journée 4 phase 2	journée 4 phase 2	journée 4 phase 2	journée 13	journée 13	journée 4 phase 2
Journée 7 phase 2	Journée 7 phase 2		journée 5 phase 2	journée 5 phase 2	journée 5 phase 2	journée 14	journée 14	journée 5 phase 2